Deuxième séance, mercredi 18 mars 2015

—

Présidence de M. David Bonny, président

SOMMAIRE: Projet de décret 2014-DIAF-13 (octroi d'un crédit d'engagement en vue de la construction d'un bâtiment de recherche sur le site Agroscope de Posieux [ALP]); entrée en matière, 1re et 2e lectures et vote final. – Projet de loi 2013-DIAF-59 (modification de la loi sur l'agriculture [canton sans OGM]); 2e lecture et vote final. – Rapport 2013-DIAF-52 (réglementation de la circulation routière sur les routes forestières et alpestres dans le canton de Fribourg [P2015.12 – 2012-GC-25]); discussion. – Motion 2014-GC-143 (Bureau du bilinguisme); retrait. – Elections.

La séance est ouverte à 14 h 00.

Présence de 100 députés; absents: 9.

Sont absents avec justifications: Mmes et MM. Daniel Bürdel, Pierre-Alain Clément, Nicole Lehner-Gigon, Ralph Alexander Schmid, Erika Schnyder, Olivier Suter et Katharina Thalmann-Bolz; sans: Marc-Antoine Gamba et Alfons Piller.

Mme et MM. Anne-Claude Demierre, Georges Godel, Erwin Jutzet, Maurice Ropraz, et Beat Vonlanthen, conseillères et conseillers d'Etat, sont excusés.

—

Projet de décret 2014-DIAF-13
Octroi d'un crédit d'engagement en vue de la construction d'un bâtiment de recherche sur le site Agroscope de Posieux[1]

Rapporteur: **Pierre-André Page** *(UDC/SVP, GL)*.
Commissaire: **Marie Garnier, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts**.

Entrée en matière

Le Rapporteur. La commission parlementaire s'est réunie le 2 mars dernier sur le site d'Agroscope Posieux. La commission a pu visualiser le site, l'emplacement du nouveau bâtiment, les accès du nouveau bâtiment destiné à la recherche dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement.

Brièvement, quelques tâches d'Agrocospe:

> mise à disposition de bases de décision pour l'élaboration des actes normatifs;
> exécution de tâches dans le cadre des dispositions légales au service de l'agriculture et de la collectivité;
> échange de savoir et transfert de technologie par la pratique, la vulgarisation, l'économie, la science, les établissements de formation et le grand public.

Il est intéressant de savoir que, sur les mille personnes qui étaient employées à Agroscope en 2014, il y avait une soixantaine d'apprentis. Et, il y a environ cent septante personnes qui viendront sur le site de Posieux. Un exemple de ce que fait Agroscope, en quelques chiffres, c'est:

> 3 300 publications;
> 4 000 cours dans les universités et les hautes écoles;
> 138 millions de francs de budget pour Agroscope;
> 17 millions de francs de fonds de tiers pour la recherche.

Quelques aspects que couvre l'Institut des sciences en denrées alimentaires:

> la transformation;
> la commercialisation;
> la consommation;
> la nutrition.

Les thèmes de recherche sont la garantie de la chaîne de valeur des aliments, la garantie de matières premières agricoles de première qualité, une alimentation saine et une production alimentaire durable. Les compétences issues de la recherche constituent la base pour la mise en œuvre et l'exécution des tâches légales de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) et du centre de compétence de la Confédération dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la nutrition, de la santé animale, de la protection des animaux et de la conservation des espèces dans le commerce international. L'Institut des sciences en denrées alimentaires exerce une influence sur la recherche nationale et internationale dans le secteur agro-alimentaire. Son engagement principal est d'obtenir des denrées alimentaires saines, savoureuses et concurrentielles, produites à partir de matières premières issues de l'agriculture suisse.

Voilà, Mesdames et Messieurs les Députés, en quelques mots, certaines activités d'Agroscope. Pour mémoire, il y a deux ans, vous avez accepté le crédit d'étude de 4 200 000 frs pour la construction et la planification de ce centre de recherche. Le mandat donné au bureau d'étude est terminé et vous avez pu étudier le message du projet de la construction du nouveau bâtiment avec les plans qui figurent dans le message, projet réalisé par le bureau zurichois Danz. Je vous l'avais dit lors de la prise en considération du décret concernant le crédit

[1] Message pp. 441ss.

d'études, le calendrier était extrêmement serré et il sera difficile de le respecter. Aujourd'hui, nous pouvons constater, avec satisfaction, que chaque acteur de ce projet a respecté les délais, ce qui devrait donner la possibilité aux collaborateurs de commencer à travailler sur le nouveau site en 2018.

Certains points ont à nouveau été relevés, très justement, par les membres de la commission parlementaire, notamment, les problèmes de mobilité. Différents groupes de travail étudient ces différents problèmes et ceci en collaboration avec le service de la mobilité. Des solutions seront proposées pour permettre aux futurs collaborateurs de rejoindre le site de Posieux d'une manière la plus confortable possible.

La couverture en panneaux solaires n'est pas prévue dans le projet qui est présenté aujourd'hui. Mais un projet sous forme de «contracting» est possible et envisagé. Pour votre information également, la route de mobilité douce et d'accès par les bus n'est pas comprise dans le décret. Mais, elle est prévue et sera financée par un autre décret ou le budget annuel de l'Etat.

La commission parlementaire vous propose, à l'unanimité de ses membres et avec enthousiasme, d'entrer en matière et de voter ce crédit de 70 millions. Je vous rappelle que le montant du crédit d'étude de 4 200 000 frs est compris dans les 70 millions. Ce qui signifie 65 800 000 frs, y compris une réserve pour imprévus de 3%, c'est-à-dire environ 2 millions de francs.

Je crois que je vous ai dit l'essentiel et vous encourage, au nom de la commission parlementaire, à soutenir avec enthousiasme ce projet de décret qui donnera au site de Posieux une nouvelle envergure et entraînera, en parallèle, des investissements pour la rénovation des autres bâtiments du site Agroscope. Notamment, le bâtiment du réfectoire qui devra être adapté au nombre de collaborateurs et le rural qui est devenu vétuste et ne correspond plus aux normes en vigueur. Ces transformations seront bien sûr à la charge de la Confédération et se réaliseront assez rapidement. Notamment le réfectoire, puisqu'il devra être opérationnel en 2018.

La Commissaire. Je remercie M. le Rapporteur pour son excellente entrée en matière. Il l'a rappelé, il y a deux ans tout juste, vous acceptiez, à l'unanimité sans aucune abstention, le crédit d'étude relatif à ce projet. Depuis lors, il a bien avancé. Il est mûr aujourd'hui. Votre unanimité témoigne de l'importance de ce projet pour le canton de Fribourg, son agriculture, sa recherche et son économie.

Je vous invite donc, aujourd'hui, à soutenir avec le même enthousiasme cette nouvelle étape en votant le crédit correspondant. La construction de ce bâtiment permettra la création d'un véritable campus sur le site de Grangeneuve. Le canton de Fribourg est très heureux d'accueillir les chercheuses et les chercheurs d'Agroscope dans ce futur bâtiment, élaboré avec l'assentiment des futurs utilisateurs. Je vous appelle donc, au nom du Conseil d'Etat, à entrer en matière et à soutenir ce projet.

Brodard Claude *(PLR/FDP, SC).* La Commission des finances et de gestion s'est réunie le 4 mars pour l'examen, sous l'angle financier, du décret relatif au crédit d'engagement pour la construction d'un bâtiment de recherche sur le site Agroscope de Posieux.

Malgré l'ampleur de l'investissement, les membres de notre commission sont aussi d'avis que le décret soumis au référendum financier facultatif est non obligatoire. En effet, grâce au loyer annuel et à l'indemnité de retour versés par la Confédération au terme du bail, l'investissement de notre canton serait entièrement récupéré. Le référendum financier facultatif résulte, toutefois, de la différence entre le rendement obtenu, 0,64%, et le taux d'intérêt à long terme, estimé entre 2,5 et 3%. Cet effort financier de l'Etat représente, sur la durée, une somme entre 16 et 23 millions de francs.

Notre commission vous propose, sous l'angle financier, d'accepter ce décret.

Corminbœuf Dominique *(PS/SP, BR).* Le groupe socialiste a étudié avec attention ce décret sur l'octroi d'un crédit d'engagement concernant la construction d'un bâtiment de recherche sur le site d'Agroscope Posieux.

Personnellement, je tiens à remercier le personnel qui nous a informé et présenté le projet. Ceci nous a permis d'avoir un aperçu sur la vision future qu'a l'Office fédéral concerné au sujet du site de Posieux.

D'autre part, je tiens à vous signaler, chères et chers collègues, qu'après lecture des formulaires présentant le travail d'Agroscope, qui étaient à disposition sur un présentoir à l'entrée de notre salle de réunion, et après avoir lu sur le haut de la page 2 du message que l'activité était: «La création d'aliments de qualité pour une alimentation saine ainsi qu'un environnement intact», j'ai eu la confirmation et la conviction que l'interdiction d'OGM ne gênerait, en aucun cas, cette implantation sur territoire fribourgeois, ceci en guise de mise en bouche pour le prochain sujet de notre ordre du jour.

Ceci dit, je pense que le projet qui nous est soumis correspond, en tout point, aux besoins et aux attentes de cette institution. Le groupe socialiste a été sensible à la recherche de solutions du côté de l'économie du terrain agricole. Le fait d'abandonner le garage souterrain n'affectera pas particulièrement le parcage routier individuel et permettra de rester dans l'enveloppe budgétée. Le concept de transports publics devra certainement encore s'affiner pour répondre objectivement aux besoins futurs du site. On constate aussi que le bois est intégré dans la construction, dans la mesure du possible. L'implantation de cette unité d'Agroscope sur le territoire fribourgeois ne peut être que bénéfique au niveau des emplois et aussi et surtout dans le contexte du développement agroalimentaire du canton de Fribourg. Ceci ne pourra que dynamiser ce secteur.

C'est avec ces considérations que le groupe socialiste accepte l'entrée en matière sur ce décret et vous invite à en faire de même.

Je signale encore que je n'ai pas besoin de trois exemplaires du décret pour faire mon opinion. Un me suffit, c'est amplement suffisant.

Chassot Claude *(ACG/MLB, SC).* En Suisse, si l'on se réfère au dernier constat de l'Office fédéral des statistiques, on voit, à l'évidence, que la surface agricole utile (SAU) est en régression constante. Depuis 1996, ce sont 33 000 hectares qui ont, va-t-on dire, disparu. En 2013, la surface en exploitation représentait pour notre pays environ 1 050 000 hectares, dont 75 600 pour notre canton. Les exploitations agricoles recensées pour 2013 se chiffrent à 55 200, représentant 159 000 emplois, dont 45% sont à plein temps. Pour cette même année, à Fribourg, le secteur agricole dénombre encore 8700 emplois, avec environ 58% d'emplois à 100%. Voici donc ces quelques chiffres qui cadrent l'objet de nos débats.

Pour maintenir une agriculture de qualité, notre canton a, depuis longtemps, mis en place les structures nécessaires de formation par le biais de l'Institut agricole de Grangeneuve. Ce secteur occupant un poste important du budget de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts, pour mémoire 19,9 millions au budget 2015.

Forts de ce constat, nous pouvons donc logiquement penser que le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche a effectué un choix judicieux en voulant fixer à Posieux plusieurs secteurs de la section de recherche agronomique Agroscope. Dans ce sens-là, l'Etat se porte garant d'une recherche agronomique publique indépendante notamment des multinationales, idée chère à notre groupe parlementaire, l'Alliance centre gauche.

Si l'image de Fribourg a été parfois péjorée par rapport à des cantons citadins plus industrialisés et attirant nos forces vives, faute d'emplois sur place, il apparaît aujourd'hui que les compétences et le savoir-faire issus de notre terroir sont, sans discussion, reconnus.

Le Fribourgeois a le succès modeste qui sied, dit-on, aux gens de la terre. Aujourd'hui, avec le projet qui nous est soumis, c'est un peu de cette reconnaissance confédérale que nous sommes gratifiés.

Alors, je n'entrerai bien sûr pas dans les détails du message qui nous est présenté, le président de la commission l'a bien fait. Pourtant, partons du constat que c'est certainement quelque chose d'important pour notre canton et une bonne opération.

Nous espérons aussi qu'une collaboration, suite à l'implantation de ce site Agroscope, se concrétise aussi notamment avec les entreprises alimentaires du lieu, même si ces dernières sont chapeautées par des groupes étrangers.

L'Alliance centre gauche acceptera, à l'unanimité, ce crédit d'engagement proposé, espérant que ce soit un investissement vraiment à bon escient. Mais d'après tout ce que nous entendons, cela semblerait être le cas.

Glauser Fritz *(PLR/FDP, GL).* Mes liens d'intérêts: je suis agriculteur à Châtonnaye et président de l'Union des paysans fribourgeois (UPF).

Le projet de loi relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue de la construction d'un bâtiment de recherche sur le site Agroscope à Posieux a été étudié par le groupe libéral-radical.

Amener Agroscope de Liebefeld à Posieux est une chance pour l'agriculture, l'économie agro-alimentaire et laitière fribourgeoises, même suisses. Dans le train de la restructuration d'Agroscope au niveau national, le site de Posieux devient un pilier incontournable: la partie production animale, la production et la consommation du fourrage et les recherches dans la mise en valeur du lait et de la viande se trouveront sur terre fribourgeoise. Notre agriculture, active avant tout dans ces productions, se voit fortifiée. Le projet est ficelé, il faut seulement que nous lui donnions suite. Un appui fort sera le signe nécessaire pour les parlements fédéraux qui devront aussi se prononcer sur ce projet.

Soutenons ce projet de décret massivement pour notre économie et pour notre agriculture. Avec ces considérations, le groupe libéral-radical vous invite à soutenir ce projet.

Décrind Pierre *(PDC/CVP, GL).* Afin de réaliser ce bâtiment de recherche, un crédit d'engagement de 65 800 000 francs est demandé par le Conseil d'Etat au Grand Conseil pour permettre la réalisation du projet dans le délai imparti.

Il n'est pas inutile de répéter que ce projet va positionner Fribourg comme un acteur clé de la filière agro-alimentaire en Suisse. Toute la chaîne alimentaire se trouvera sur le même site. En effet, Posieux se consacre actuellement davantage à la production et Liebefeld à la recherche sur les différentes transformations possibles de la viande et du lait ainsi qu'à la sécurité et la qualité des aliments.

Ce projet de bâtiment a fait l'objet d'un concours d'architecture et, comme on peut le découvrir en parcourant le message, la volonté des architectes lauréats était de présenter un bâtiment favorisant l'échange entre chercheurs et permettant d'apprécier cette construction comme un campus scientifique.

Plusieurs points sont à souligner dans les choix faits pour la réalisation de ce bâtiment:

> les façades en bois, qui seront en bois fribourgeois espérons-le;
> le raccordement du bâtiment au chauffage à distance (CAD) de la Société anonyme pour l'incinération des déchets du canton de Fribourg (SAIDEF);
> la surface en toiture de 1 000 m2 disponible pour des panneaux photovoltaïques;
> le label Minergie-P choisi en lieu et place du label Minergie-P-Eco, jugé trop coûteux et très contraignant.

Deux bémols sont quand même à relever dans la gestion de ce projet, à savoir:

Un programme détaillé des locaux a été défini pour le concours d'architecture et respecté, à une exception près: le parking sous-terrain. Pour des raisons de coûts, estimation entre 4 et 5 millions, le parking sous-terrain a été supprimé, alors que le besoin a été clairement identifié au début du pro-

jet. Il est regrettable que l'on n'ait pas fait preuve d'exemplarité pour un projet d'une telle ampleur, sachant que ce type d'infrastructure est demandé pour les autres projets de l'Etat.

Le message du Conseil d'Etat mentionne qu'une étude de mobilité est en cours de réalisation afin de mieux cerner les besoins de l'ensemble du site de Grangeneuve. Or, lors de la session du 19 mars 2013 traitant le décret relatif au crédit d'étude, M[me] la Commissaire du gouvernement informait le Grand Conseil qu'un bureau spécialisé dans la mobilité avait été mandaté pour définir:

1. les grandes lignes de la mobilité sur le site de Posieux;
2. la réalisation d'études de détail pour proposer de véritables solutions.

Deux ans plus tard, alors que le projet pour le nouveau bâtiment va prochainement être mis à l'enquête, cette étude est toujours en cours et donc pas encore disponible. Ceci est pour le moins surprenant.

Mais ces deux points ne doivent en aucun cas être des freins à la réalisation de ce projet car c'est une opportunité exceptionnelle de créer un pôle, un campus agricole, une structure unique au niveau national et international sur le territoire fribourgeois.

Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique soutiendra, sans réserve, ce projet de décret.

Bertschi Jean *(UDC/SVP, GL).* Mes liens d'intérêts: je suis agriculteur à Orsonnens, producteur de viande de qualité suisse.

Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance, avec intérêt, du projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue de la construction d'un bâtiment de recherche sur le site d'Agroscope à Posieux.

Agroscope est le centre de compétence de la Confédération pour la recherche agricole. Le site de Posieux est concerné, avant tout, par les instituts des sciences en production animale et des sciences en denrées alimentaires.

Le choix du site vise à renforcer et à assurer, sur le long terme, l'ensemble du système de connaissances agricoles et agro-alimentaires dans l'espace Berne-Fribourg. Avec la signature d'une convention de collaboration en 2013, les collaborations existantes sont renforcées notamment pour les institutions suivantes:

> ALP-Haras;
> Faculté universitaire vétérinaire à Berne;
> Haute école des sciences agronomiques et alimentaires à Zollikofen;
> l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg.

Ainsi, les connaissances agricoles et agro-alimentaires resteront dans la région de Fribourg et des places de travail à haute valeur ajoutée seront assurées. Ce projet va contribuer à positionner Fribourg comme un acteur-clé de la filière agro-alimentaire en Suisse. Et il va amener environ cent-septante places de travail, qui seront transférées de Berne Liebefeld à Posieux.

Le groupe de l'Union démocratique du centre vous invite, à l'unanimité, à entrer en matière et à accepter ce projet de décret selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Kolly René *(PLR/FDP, SC).* Je m'exprime à titre personnel. Mes liens d'intérêts: artisan-fromager au service de la défense professionnelle fromagère depuis plus de trente ans, formé de A jusqu'à Z à Grangeneuve, comme l'appellent communément les anciens élèves du site.

Le canton de Fribourg dispose de nombreux instituts universitaires et de recherche réputés dans les domaines scientifiques et techniques. En matière de formation dans la recherche laitière et agro-alimentaire, le site cantonal et fédéral de Grangeneuve est un centre de compétence reconnu dans toute la Suisse, et même au-delà des frontières nationales.

Cette étape est la concrétisation de l'accord de 2010 entre notre canton et la Confédération. Elle va encore renforcer cette compétence et son image. Cet Institut des sciences en denrées alimentaires, prochainement localisé à Grangeneuve avec cette construction, dispose déjà d'un secteur leader en matière de production de culture fromagère universelle. Un business important et intéressant pour ces laboratoires de recherche. Cette construction prévoit et pourra abriter et développer aussi des laboratoires spécialisés dans la recherche et l'innovation en matière de fabrication de fromages au lait cru. La globalisation du commerce des denrées alimentaires, la manie de la pasteurisation et de la stérilisation ainsi que la concurrence avec des produits alimentaires industriels, font apparaître nos fromages au lait cru comme des produits alimentaires à risque. Toutefois, des études préliminaires nous rassurent. Elles nous démontrent les vraies valeurs de la diversité microbienne pour notre santé. La branche fromagère a besoin de cette recherche au service des artisans et de leur production de fromages naturels. Cette recherche alternative est capitale pour l'avenir de la production fromagère suisse. Elle permettra de se battre avec de bons arguments contre l'agro-business mondial et ses dérives.

Quel atout, quelle chance d'accueillir sur ce site cent-septante personnes avec leurs compétences, leur savoir, mais aussi bien entendu leurs caprices. Gageons aussi que cet Institut national de recherche trouve des collaborations, des synergies avec le Cluster Food en gestation à Blue Factory, avec les entreprises et associations professionnelles de l'alimentation ou vice-versa.

Avec cet Institut des sciences en denrées alimentaires en phase d'exécution, avec l'Institut des sciences en production animale déjà sur le site et que la Confédération projette de rénover ces prochaines années, avec le Centre cantonal de formation agricole et laitière, l'IAG actuel, ses ateliers laitiers et sa ferme rénovée ou construite en phase avec nos AOP et pourquoi pas une vitrine des terroirs, c'est la totale pour l'image et l'attractivité de notre canton.

Quel magnifique défi pour Fribourg, merci aux acteurs de cet accord. Jouons nos atouts, soutenons ce projet.

Le Rapporteur. Je remercie tous les groupes parlementaires qui soutiennent, semble-t-il, avec une grande majorité, presque à l'unanimité, ce projet.

M. le Député Décrind nous parle du parking souterrain. Effectivement, le parking souterrain a été supprimé dans le projet, ceci pour une raison de coûts de construction. Il faut savoir que le sous-sol de l'endroit où la construction est prévue est fait de molasse et les coûts de construction auraient été beaucoup trop élevés. Le responsable d'Agroscope, M. Daniel Guidon, nous a informés que, lors de la rénovation des bâtiments voisins et notamment de la ferme, il y a des surfaces déjà construites qui pourraient être utilisées pour le parking. Aucun m^2 de terre agricole ne sera utilisé pour un nouveau parking sur le site d'Agroscope. Ce sera utilisé, mais sur des zones déjà construites.

Concernant l'intervention personnelle du député-fromager M. Kolly, la branche fromagère ne sera bien sûr pas oubliée. Elle est, et sera toujours, le fleuron de notre canton. Je tiens à le rassurer.

Comme il n'y avait pas de question concernant le projet, je n'ai pas d'autre remarque.

Je vous remercie de votre soutien.

La Commissaire. Je remercie la Commission des finances et de gestion pour son accord pour le référendum facultatif. Je remercie les députés qui ont souligné le fait qu'un signal fort aujourd'hui serait bien perçu aux Chambres fédérales lors de l'acceptation du message pour la location. Je remercie tous ceux qui ont parlé en faveur des places de travail pour l'agroalimentaire, pour la branche fromagère.

Je tiens à rassurer le M. le Député Décrind, même si nous n'avons pas pu être exemplaires avec le parking souterrain, il n'était pas vraiment possible d'avancer jusqu'au bout avec l'étude de mobilité. En effet, nous devions avoir l'accord définitif des collaborateurs à fin 2014 pour leur déménagement afin de travailler, avec eux, sur ce principe de mobilité. Il est important que les gens puissent dire quel sera leur trajet de travail, quel véhicule ils vont-ils prendre et comment ils vont se rendre à leur travail. Nous allons essayer maintenant de mettre les bouchées doubles pour que cette étude de mobilité soit affinée et opérationnelle le moment venu.

Pour le reste, je vous remercie pour votre soutien quasi unanime à ce projet.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

Art. 1

> Adopté.

Art. 2

> Adopté.

Art. 3

Le Rapporteur. Pour rappel, concernant l'article 3, dans les 65 800 000 francs, il y a les 3% d'imprévus d'environ 2 millions de francs.

> Adopté.

Art. 4

> Adopté.

Art. 5

> Adopté.

Art. 6

Le Rapporteur. Ici, l'on fixe comme référence l'indice Mittelland, qui est la coutume pour les bâtiments de l'Etat.

> Adopté.

Art. 7, titre et considérants

> Adoptés.

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

Art. 1 à 7, titre et considérants

> Confirmation de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 93 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:
Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner

Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Page Pierre-André (GL,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer Christian (LA,PLR/FDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 93.*

—

Projet de loi 2013-DIAF-59 Modification de la loi sur l'agriculture (canton sans OGM)[1]

Rapporteur: **Christian Ducotterd** *(PDC/CVP, SC).*
Commissaire: **Marie Garnier, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts**.

Deuxième lecture

Art. 1
Art. 2 let. abis (nouvelle)

> Confirmation de la première lecture.

Art. 3 al. 2 (nouveau)

Le Rapporteur. La commission s'est réunie une nouvelle fois à la demande de la majorité des membres.

Premièrement, la commission a constaté qu'il y avait une confusion entre les différentes formes de recherches traitant des OGM. Il était clair qu'il n'y avait que la recherche concernant l'agriculture qui aurait pu être concernée par notre projet de loi. Les représentants de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts ont, lors de la première séance, informé la commission que l'effet de la loi et son interdiction concernaient le champ d'application de la loi sur l'agriculture. Le champ d'application concerne la recherche.

Afin de pouvoir répondre concrètement, j'ai mis à l'ordre du jour de la deuxième séance un point traitant du champ d'application de la modification que le Grand Conseil va adopter et demandé à la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts d'y répondre. Pour ce faire, celle-ci s'est adressée au Département de l'environnement et au Département de l'économie qui ont précisé que, concernant les essais avec des OGM, les dissémination expérimentales seront autorisées par l'Office fédéral de l'environnement, conformément aux dispositions de l'ordonnance sur l'utilisation d'organismes dans l'environnement. Les exigences cantonales seront prises en considération dans le cadre de la procédure d'autorisation dans la mesure où le service spécialisé désigné par le canton sera invité à se déterminer.

S'agissant du champ d'application de la loi fédérale sur l'agriculture, celui-ci correspond à la réponse que l'on vous a donnée. Toutefois, au niveau fédéral, c'est bien dans le champ d'application de la loi sur le génie génétique que sont gérées l'utilisation et la recherche d'OGM. Le Département de l'environnement précise que, sans délégation de compétences en cas de caducité du moratoire, il ne subsiste aucune marge de manœuvre pour une interdiction cantonale des OGM. Il en résulte donc bien que le Grand Conseil ne peut que donner un signe fort en faveur de l'interdiction de la production d'OGM au niveau national en introduisant dans la loi sur l'agriculture cantonale ces mêmes interdictions.

La commission tient à appliquer la motion telle qu'elle a été votée par le Grand Conseil et donc à ne pas affaiblir ce signal envers la Confédération. Elle s'oppose donc à l'amendement qui traite dans son texte de l'autorisation donnée pour la recherche. La commission préfère spécifier le domaine concerné par cette interdiction, c'est-à-dire la production des différents produits. Ainsi il est clair que la recherche n'est pas concernée. Elle reste, signe voulu par le Grand Conseil, préservée.

Je vous invite donc à soutenir l'amendement de la commission concernant l'article 3 al. 2 (nouveau) dont la teneur est la suivante: «L'utilisation d'organismes génétiquement modifiés est interdite sur l'ensemble du territoire cantonal pour la production des aliments, des végétaux pour le fourrage et pour les soins des cultures et des animaux».

La Commissaire. Tout d'abord, il faut rappeler que notre modification de la législation a une valeur de signal puisque le canton n'a pas compétence pour légiférer dans ce domaine. Cependant, la dernière fois, je vous appelais à ne pas donner un mauvais signal et à limiter le champ d'application pour ne pas donner un mauvais signal aux personnes qui feraient de la recherche avec des OGM dans le domaine non agricole ou dans le domaine agricole.

Entretemps, la commission s'est réunie et a trouvé une solution à laquelle le Conseil d'Etat a pu se rallier. Cette solution exprime clairement quel est le champ d'application de la dis-

[1] Message pp. 105ss.; entrée en matière et première lecture pp. 23ss.

position que nous adopterions. Le Conseil d'Etat peut s'y rallier.

Par rapport à l'amendement Schoenenweid/Mutter, le Conseil d'Etat s'y était rallié la dernière fois. Cet amendement n'est plus indispensable dans le sens que la commission a précisé le champ d'application dans son article mais il ne dérange pas le Conseil d'Etat.

Schoenenweid André *(PDC/CVP, FV).* La recherche fondamentale est un élément important, prioritaire pour l'innovation en Suisse, comme tout le monde peut l'imaginer. Nous reconnaissons la volonté exprimée lors des débats sur la prise en considération de la motion, qui limite ou interdit l'utilisation d'OGM dans la production agricole.

L'amendement modifié, que vous allez voir apparaître à l'écran, tient compte du travail de la commission. A l'article 3 al. 2, on complète uniquement – comme cela a également été dit par M^me^ la Conseillère d'Etat – avec le texte qui a été approuvé en première lecture. Avec M^me^ la Députée Christa Mutter, on maintient, à l'article 3: «L'utilisation d'organismes génétiquement modifiés en lien avec la recherche sur les OGM en milieu confiné peut être autorisée aux conditions fixées par le droit fédéral.» Pour nous, il est indispensable que cet amendement reste dans la loi cantonale car c'est aussi un signal fort que la recherche en milieu confiné est toujours possible. Mieux vaut encore le préciser pour que cet amendement soit bien fixé dans la loi fédérale.

Au moins, la loi est claire, tout comme est clair cet alinéa 3 si jamais à l'avenir des entreprises, soit étatiques, soit des entreprises privées, veulent faire des recherches sur les OGM en milieu confiné.

Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique – donc je suis autant rapporteur pour le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique que motionnaire – soutient cet amendement tel qu'il vous est présenté à l'écran.

Glauser Fritz *(PLR/FDP, GL).* Mes liens d'intérêts: toujours paysan à Châtonnaye et président de l'UPF.

Le groupe libéral-radical a réétudié ce dossier. Une production agricole sans OGM rencontre un fort soutien du groupe libéral-radical. Ce même groupe apporte aussi son soutien à la stratégie de la qualité, stratégie incluant la production sans OGM. Nous sommes, par contre, de l'avis que cette affaire doit être réglée au niveau national. Il faut soutenir ce projet de loi, surtout pour donner un signal à la Berne fédérale. Le groupe souhaite que la législation cantonale permette aussi à l'avenir la recherche en milieu confiné, comme le prévoit la législation fédérale.

Vu ces considérations, le groupe libéral-radical vous recommande de soutenir la version retenue dans la première lecture.

Schläfli Ruedi *(UDC/SVP, SC).* Le groupe de l'Union démocratique du centre, à la majorité de ses membres, soutiendra l'alinéa 2 mais refusera l'alinéa 3.

Nous demandons encore un éclaircissement sur l'amendement Schoenenweid/Mutter. Nous demandons des explications pour savoir qui sont les véritables auteurs de cet amendement. Est-ce la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts qui l'a rédigé ou nos collègues député-e-s ou d'autres personnes?

Le groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra la version de la commission.

Mutter Christa *(ACG/MLB, FV).* Je souhaitais intervenir pour l'alinéa 3 seulement mais je veux juste répondre à notre collègue qui demande des explications. C'est moi qui ai rédigé cet amendement, hier soir à 23h; on a biffé la première partie. Le texte a été initialement suggéré par un collaborateur à qui on avait demandé une proposition de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts mais c'est bien nous qui avons décidé de ce que l'on veut mettre. J'expliquerai le contenu à l'alinéa 3.

Andrey Pascal *(PDC/CVP, GR).* Les paysans ne veulent pas d'OGM mais les producteurs de ce canton sont performants. Ils produisent de la qualité, respectent l'environnement. On leur demande même d'entretenir le paysage. Les consommateurs nous font confiance. L'agriculture a dû s'adapter, elle devra encore s'adapter et suivre le mouvement. L'agriculture de ce canton est perfectionniste. Elle est une agriculture performante et le sera encore pendant de nombreuses années. La PA 14-17 pose quelques soucis aux agriculteurs. Elle est un peu verte, peut-être pas trop productive pour certains mais cette PA 14-17 favorise certaines régions. Pour ceux qui ne la trouvent pas trop productive, l'agriculture doit-elle aller en arrière ou doit-elle encore progresser? A ce sujet, les paysans ne veulent pas d'OGM mais nous ne devons pas fermer la porte à l'expérience. L'expérience faite en milieu confiné est autorisée. Nous venons de voter un crédit à l'unanimité pour Agroscope. Notre autorité cantonale a fait un excellent travail pour amener cette firme sur Fribourg. Nous venons d'en voter les crédits. Cette même firme pourrait faire des essais en milieu confiné autorisé. Non aux OGM, les paysans fribourgeois doivent donner un signal fort mais n'allons pas en arrière, autorisons la recherche en milieu confiné et protégé!

Repond Nicolas *(PS/SP, GR).* Tout d'abord mes intérêts: je suis membre de StopOGM et photographe travaillant pour l'agriculture.

Je voudrais d'abord clarifier une chose importante, car il y a apparemment quelque confusion et interrogation chez certains de nos député-e-s en ce qui concerne le moratoire sur les OGM au niveau national. En effet, celui-ci ne concerne que l'interdiction des OGM dans l'agriculture et rien d'autre.

D'autre part, comme vous pouvez le constater dans la nouvelle proposition de la commission, nous avons clarifié sur quelle entité nous voulions intervenir pour notre interdiction d'organismes génétiquement modifiés dans l'agriculture fribourgeoise. Ainsi les termes sont clairs et il n'y a plus aucune ambiguïté sur le type d'interdiction.

Notre rapporteur a d'ailleurs déjà tout dit en ce qui concerne la recherche et je ne peux qu'appuyer ce qu'il a dit. Ainsi les

recherches dans les hôpitaux, à l'Université de Fribourg, à Agroscope ou dans les entreprises ne sont accordées qu'au niveau fédéral et ne dépendent aucunement de notre LAgri cantonale. Aussi, le moratoire sur l'interdiction des OGM dans l'agriculture courant jusqu'à fin 2017, l'acceptation de l'interdiction des cultures OGM sur le territoire du canton de Fribourg serait et est aujourd'hui en parfaite adéquation et harmonie avec le droit fédéral, aussi bien en ce qui concerne la Constitution fédérale, la LAgri fédérale et la loi sur le génie génétique. De plus, les interrogations ou inquiétudes sur la recherche soulevées par certains de nos collègues députés, comme les députés Schoenenweid et Christa Mutter dans leur amendement, sont infondés, comme vous l'avez vu.

Pour ces raisons, nous ne soutiendrons pas l'amendement Schoenenweid/Mutter, parce qu'il n'y a aucun besoin d'indiquer la réserve du droit fédéral, puisque notre LAgri mentionne explicitement dans son entité la loi fédérale du 29 avril 1998 sur l'agriculture. De plus, si nous devions indiquer à chaque fois que le droit fédéral est réservé, nous pourrions l'indiquer à chaque article de toutes nos lois dépendant des lois fédérales.

Nous ne soutiendrons pas non plus l'alinéa 3, car cette inscription irait à l'encontre du message que nous avions et que vous avez décidé de faire passer lors de l'acceptation de notre motion pour l'interdiction des OGM sur le territoire fribourgeois. Aussi, je ne le dirai jamais assez, l'inscription de l'interdiction des OGM dans notre LAgri fribourgeoise est un signe politique. Il concerne la période d'aujourd'hui à la fin du moratoire et son but est de donner un signe politique fort pour que les Chambres fédérales soient sensibles aux signes des cantons.

Comme déjà dit lors de la session de février, plusieurs cantons ont déjà inscrit cette interdiction dans leur loi. Plus il y aura de cantons qui inscriront cette interdiction dans leur loi, plus cela aura de poids pour que les sénateurs et députés des Chambres fédérales comprennent que les populations des cantons suisses ne veulent point des cultures OGM et surtout des fruits de ces dernières en Suisse. Tout l'enjeu est là et il m'a semblé que vous l'aviez bien compris, le 12 juin 2012, lorsque la majorité d'entre vous aviez soutenu notre motion.

Nous savons également très bien que, de toute manière, il faudra certainement modifier à nouveau notre LAgri à la fin du moratoire selon les choix décidés au niveau fédéral. Mais l'important, c'est aujourd'hui. Oui, c'est aujourd'hui et surtout à la fin du moratoire qu'il faut donner ce signal fort à Berne, car il va conditionner les politiciens qui y siègent.

Aussi, le groupe socialiste et nous, les motionnaires, vous invitons clairement à faire confiance à la commission et à soutenir cette deuxième lecture, la proposition du projet ter, soutenue par la commission et qui a été acceptée en vote final par sept voix, sans aucune opposition et avec une seule abstention.

Corminbœuf Dominique *(PS/SP, BR).* Je ne comprends pas cette obstination de la part de certains députés à vouloir absolument répéter cette référence à la loi fédérale ou à se référer à l'ordonnance fédérale concernant les OGM pour les essais confinés.

Régulièrement, les juristes de cet hémicycle nous ressassent, à juste titre, que les redondances dans les lois que nous élaborons sont inutiles. Or si vous êtes contre une démonstration politique, un signal fort envers la Berne fédérale interdisant les OGM, il ne fallait pas accepter la motion qui nous amène à débattre aujourd'hui. Pourquoi alourdir par des amendements inutiles une loi qui possède déjà en toutes lettres les garde-fous nécessaires?

Je m'explique, dans la loi cantonale – M. Schoenenweid, je ne sais pas si vous la connaissez, si vous l'avez lue une fois – il y a l'article 4 «Champ d'application»: «Le champ d'application de la présente loi correspond à celui de la loi fédérale sur l'agriculture.» C'est clair et net! Cette loi fait référence systématiquement à la loi fédérale dans laquelle on voit à l'article 27a: «La production, la sélection, l'importation, la dissémination et la mise en circulation de produits agricoles ou de moyens de production d'une agriculture génétiquement modifiée ne sont autorisées que si elles remplissent les exigences des législations applicables.» C'est quoi la législation applicable? C'est l'ordonnance fédérale concernée, qui dépend du Département fédéral de l'intérieur, sur les denrées alimentaires génétiquement modifiées du 23 novembre 2005. C'est là qu'on trouve justement, actuellement, le moratoire qui bloque la mise en application de cette ordonnance jusqu'en 2017.

Les député-e-s de cet hémicycle doivent être conscient-e-s que ces amendements n'apportent rien de plus. La loi actuelle porte déjà en elle-même la source dans laquelle doivent être puisées les applications de ces différentes interdictions. Ils sont donc inutiles et je vous prie d'accepter la proposition de la commission. Elle a le mérite d'être claire, elle démontre les intentions, elle ne réitère pas une référence qui est déjà clairement établie dans la loi sur l'agriculture, au chapitre premier, je répète, article 4.

La recherche en milieu confiné est garantie de par cette référence générale à la loi sur l'agriculture fédérale.

Zamofing Dominique *(PDC/CVP, SC).* Mes liens d'intérêts: je suis agriculteur et membre de la commission ordinaire.

Petit rappel, la motion des députés Corminbœuf et Repond avait été acceptée par 45 voix contre 22. La grande majorité des député-e-s est donc favorable à une interdiction des OGM sur le canton de Fribourg. Le nouvel article proposé par la commission spécifie bien les domaines dans lesquels les OGM sont proscrits. Le monde agricole n'est pas contre la recherche sur les OGM, il est contre la production à base d'OGM. Si une entreprise veut faire de la recherche sur les OGM dans notre canton, elle doit se référer à la loi sur le génie génétique et non à la loi sur l'agriculture. La volonté des agriculteurs et des consommateurs est de bannir ces OGM de la production et de la consommation.

Certes, l'amendement est similaire à l'article proposé par la commission mais ne mélangeons pas les bidons. Ce qui concerne l'agriculture doit être spécifié dans la loi sur l'agriculture et la recherche sur les OGM, dans la loi sur le génie

génétique. Chaque chose à sa place et tout le monde sera content! Donnons ce signal fort à la Confédération et acceptons l'article tel que proposé par la commission.

Bischof Simon *(PS/SP, GL).* Beaucoup de régions agricoles, particulièrement en Afrique, en Amérique latine, en Europe de l'Est n'atteignent pas le maximum de leur potentiel en matière de récoltes. En choisissant mieux les variétés de cultures résistantes et adaptées à l'écosystème local, en formant les paysans, en adoptant une meilleure gestion et en investissant dans des équipements plus performants, la production alimentaire actuelle pourrait être augmentée d'environ 60% selon certaines études sans recourir aux OGM.

Mutter Christa *(ACG/MLB, FV).* M. le Président, est-on toujours à l'alinéa 2 ou à l'alinéa 3?

Le Président. J'essaie d'être aussi clair que possible. Nous sommes toujours à l'article 3 al. 2 (nouveau) et nous allons nous prononcer tout à l'heure par un vote sur l'article 3 al. 2 (nouveau) et ensuite nous passerons à l'article 3 al. 3 (nouveau). Je sais que c'est compliqué mais on essaie d'y aller méthodiquement.

Le Rapporteur. Je peux remarquer qu'il y a une certaine confusion entre différents députés. Finalement, il y en a qui croient que certaines options choisies interdiraient de faire de la recherche pour les OGM; ce n'est pas le cas. Que ce soit le projet de la commission ou l'amendement, aucun des deux n'interdit de faire de la recherche sur les OGM et finalement c'est la volonté de tous, semble-t-il, dans la salle.

J'indique bien que l'amendement précise que l'autorisation de la recherche reste possible pour les OGM alors que la commission, elle, ne cite pas la recherche comme étant interdite. C'est là une grande différence entre les deux choses.

Au niveau des conséquences, c'est les mêmes. Par contre, au niveau du signe qu'on veut donner, ce n'est pas le même étant donné que la commission ne tient pas à donner un signe envers les OGM. En introduisant, en citant cette possibilité, on donne un signe qui est positif envers les OGM mais ce n'est pas ce qu'on veut aujourd'hui. Toutefois, la recherche d'OGM sera toujours possible.

Il est bien clair que concernant l'amendement, si on ne vote que l'alinéa 2 de l'amendement, à ce moment-là, la recherche ne serait bien sûr pas possible.

La Commissaire. Je me limite à l'article 3 al. 2.

Etant donné que le Conseil d'Etat s'est rallié à la version de la commission, je vous propose d'accepter la version de la commission, qui limite correctement le champ d'application.

> Au vote, le projet ter de la commission, opposé au résultat de la première lecture, est accepté par 74 voix contre 20 et 1 abstention.

Ont voté en faveur du projet ter de la commission:
Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Page Pierre-André (GL,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer Christian (LA,PLR/FDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 74.*

Ont voté en faveur du résultat de la première lecture:
Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP). *Total: 20.*

S'est abstenu:
Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 1.*

Art. 3 al. 3 (nouveau)

Le Rapporteur. La commission ne se rallie pas à l'alinéa 3 (nouveau).

La Commissaire. Le Conseil d'Etat s'étant rallié à la version ter de la commission pour l'alinéa précédent, il a jugé qu'il n'était pas indispensable de maintenir cet amendement. Cependant, il vous laisse la liberté de choisir si vous voulez mentionner la recherche *(brouhaha dans la salle)* en milieu confiné. Il n'a pas d'instruction à donner sur ce sujet. Sachez seulement que dans l'ordonnance sur les autorisations de recherches pour les OGM en milieu confiné, l'Office fédéral

de l'agriculture peut être un service spécialisé qui participe aux autorisations de la loi sur le génie génétique.

Le Conseil d'Etat était d'avis qu'il ne fallait pas donner de mauvais signal pour la recherche, car il est persuadé que la recherche sur les OGM doit continuer à être possible, surtout dans les institutions en mains publiques, pour éviter, ce que nous avions dit plusieurs fois, le monopole des semences en mains privées.

C'est donc dans cet esprit que le Conseil d'Etat vous laisse – comme je l'ai déjà dit – décider vous-mêmes.

Mutter Christa *(ACG/MLB, FV).* Je déclare mes liens d'intérêts: je suis toujours membre de Stop OGM, même si le député Repond a aimablement demandé mon exclusion.

Je n'aimerais pas citer la Bible, mais peut-être un vieux film avec James Dean, dont le titre en allemand est: *Denn sie wissen nicht, was sie tun*. J'avais l'impression qu'avec la réflexion de la commission sur cette deuxième variante, celle-ci n'était pas très au clair avec le signal qu'elle allait donner, puisqu'en réglant la production agricole correctement, dans l'alinéa 2, elle s'est limitée au secteur «production» en ne disant rien sur la recherche. La commission dit qu'elle accepte entièrement ce qui est en vigueur et ce qui viendra du niveau fédéral pour la recherche. Cela veut dire toute la recherche agricole, donc sur les OGM. La commission a donc accepté la recherche. Elle allait beaucoup plus loin que ce que M. Schoenenweid et moi avions proposé. Tout dans notre amendement tient au petit terme «en milieu confiné».

Nous sommes maintenant dans le champ de tout ce que la Confédération a réglé et est en train de régler dans la future loi sur le génie génétique, dans la future disposition dans la loi agricole concernant la recherche en milieu agricole, parce que le moratoire va se terminer en 2017. Il y a actuellement une pression assez grande d'introduire et de financer de la recherche en génie génétique en milieu confiné et ouvert. Le canton de Fribourg donne aujourd'hui un signal; nous acceptons la recherche en milieu confiné, en laboratoire, ça peut être utile même aussi pour l'agriculture, mais nous ne voulons pas d'essai en milieu ouvert. Nous ne voulons pas d'essai où il y a un risque de dissémination. Si nous avons ça à Grangeneuve, avec un domaine vraiment proche, vous oubliez ensuite une agriculture contrôlée, biologique et sans OGM sur quelques centaines de mètres ou quelques kilomètres autour. Donc aujourd'hui, M. Schoenenweid et moi-même sommes plus limitatifs, plus clairs sur ce que nous voulons que la commission, qui n'a pas réfléchi sur ça.

Nous vous proposons donc de rajouter cet amendement en donnant le signal ok pour la recherche en milieu confiné mais non à la dissémination d'OGM dans l'agriculture fribourgeoise. Aujourd'hui, il est clair que c'est encore limité, mais pas dans le futur, dans ce que vont discuter les Chambres fédérales ces prochaines années.

Je vous prie, en sus de ce que nous avons accepté avant, d'accepter notre amendement.

Corminbœuf Dominique *(PS/SP, BR).* On a la chance aujourd'hui de pouvoir donner un signal clair et fort grâce à ce fameux moratoire. Profitons-en! Ceci n'empêche en aucun cas, et je le répète, la recherche sur les OGM en milieu confiné, mais permet de donner ce fameux signal aux Chambres fédérales.

Mesdames et Messieurs les Député(e)s, comme l'a dit mon collègue Zamofing, ne mélangeons pas les lois. Nous sommes ici dans la loi sur l'agriculture. Le canton de Fribourg n'a pas de loi sur le génie génétique. Donc, acceptez la proposition de la commission et refusez cet amendement.

Repond Nicolas *(PS/SP, GR).* Comme l'a dit mon collègue Corminbœuf, cette inscription dans la loi donnera surtout un signe que le canton peut accepter les OGM et c'est ce que nous ne voulions pas donner comme message. C'est donc très contradictoire.

Pour cette raison, je vous invite à ne surtout pas soutenir cet amendement Mutter et Schoenenweid.

Le Rapporteur. Monsieur le Président, lors du résultat de la deuxième lecture, vous avez adopté l'amendement de la commission. Cette dernière n'a pas donné d'interdiction pour les OGM, donc il va de soi qu'il n'est pas nécessaire de préciser dans l'alinéa 3, que les OGM restent autorisés.

C'est pourquoi je maintiens la position de la commission et je vous demande de ne pas accepter l'amendement proposé.

La Commissaire. Je n'ai pas de remarque supplémentaire sur ce sujet.

Par contre, j'ai une remarque sur l'interpellation du groupe de l'Union démocratique du centre. Tout d'abord, la proposition de l'article 3 alinéa 3 a été faite dans le cadre de la consultation; vous la trouvez dans le message, tout en haut de la page 3.

Deuxièmement, elle a été présentée à la commission lors de sa première séance.

Troisièmement, nos collaborateurs sont à la disposition des députés pour les conseiller.

Et quatrièmement, le Conseil d'Etat, selon l'article 190 alinéa f, peut présenter des amendements sur des articles amendés.
Voilà en ce qui concerne les explications demandées par le groupe de l'Union démocratique du centre.

> Au vote, l'amendement Schoenenweid/Mutter, opposé à la version initiale du Conseil d'Etat (pas d'alinéa 3) est rejeté par 53 voix contre 44 et 1 abstention.

Ont voté en faveur de l'amendement Schoenenweid/Mutter:
Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Décrind Pierre (GL,PDC-

PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Page Pierre-André (GL,UDC/SVP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP). *Total: 44.*

Ont voté en faveur de la version initiale du Conseil d'Etat (pas d'alinéa 3):
Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Corminbœuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schopfer Christian (LA,PLR/FDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Thomet René (SC,PS/SP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 53.*

S'est abstenu:
Wassmer Andréa (SC,PS/SP). *Total: 1.*

Art. 2, titre et considérants

Le Rapporteur. Il va de soi maintenant que je maintiens la proposition de la commission afin d'être cohérent et je vous demande d'accepter le résultat de la première lecture.

> Confirmation de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la troisième lecture.

Troisième lecture

Art. 3 al. 2 (nouveau)

Le Rapporteur. Donc, toujours avec la même cohérence, je vous demande de confirmer le résultat de la deuxième lecture.

> Au vote, le résultat de la deuxième lecture est confirmé par 82 voix contre 15 et 0 abstention.

Ont voté en faveur du résultat de la deuxième lecture:
Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Page Pierre-André (GL,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schopfer Christian (LA,PLR/FDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 82.*

Ont voté en faveur du résultat de la première lecture:
Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 15.*

Art. 3 al. 3 (nouveau)

> Au vote, le résultat de la deuxième lecture est confirmé par 57 voix contre 35 et 3 abstentions.

Ont voté en faveur du résultat de la deuxième lecture:
Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Corminbœuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schopfer Christian (LA,PLR/FDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Thomet René (SC,PS/SP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 57.*

Ont voté en faveur du résultat de la première lecture:
Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP). *Total: 35.*

Se sont abstenus:
Castella Didier (GR,PLR/FDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB). *Total: 3.*

> La troisième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des discussions, par 88 voix contre 2. Il y a 8 abstentions.

Ont voté oui:
Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Page Pierre-André (GL,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schopfer Christian (LA,PLR/FDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 88.*

Ont voté non:
Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 2.*

Se sont abstenus:
Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 8.*

—

Rapport 2013-DIAF-52
Réglementation de la circulation routière sur les routes forestières et alpestres dans le canton de Fribourg (P2015.12 – 2012-GC-25)[1]

Discussion

Vonlanthen Rudolf *(PLR/FDP, SE).* Ich danke dem Staatsrat für den ausführlichen und interessanten Bericht, obwohl er nicht vollumfänglich auf alle gestellten Fragen und Wünsche eingeht.

Im Bericht kommt zum Ausdruck:

1. Die in den 80-er und 90-er Jahren entstandenen grünen Gesetze, vor allem das Forstgesetz, sind unter dem Einfluss der Jahrhundertlüge, des sogenannten Waldsterbens, entstanden. Dass es kein Waldsterben gibt und je gegeben hat, ist nun längstens bekannt. Die Gesetze wurden aber nicht angepasst. Trotzdem ist es angebracht, weniger Wald- und Alpsträsschen entstehen zu lassen. Hingegen: Die durch Steuergelder finanzierten Strassen sind für alle offen zu halten.
2. Der Staatsrat will seine Praxis in Sachen Parkplatzgebühr nicht ändern. Er will weiterhin auf eine Gebühr für die Benutzung der Alpwege verzichten, obwohl dies in den anderen Kantonen zu voller Zufriedenheit praktiziert wird. Bei der nächsten Budgetberatung werden wir uns gerne daran erinnern, dass der Staatsrat keine neuen Geldquellen anzapfen muss.
3. Zum ersten Mal bestätigt der Staatsrat in aller Deutlichkeit, dass man fast alle Alpstrassen ungeniert benutzen kann. Es braucht im schlimmsten Fall nur eine Bewilligung vom Oberamt oder von der Gemeinde, was nur eine Formsache ist. Ferner haben die Eigentümer von Alphütten und deren Zubringer sowie die Mitglieder von dort ansässigen Vereinen und Alpgenossenschaften unbeschränkten Zugang, wie die Antwort der zusätzlichen schriftlichen Anfrage betreffend Skiclub Broc bestätigt.
   Heute ist somit für viele Menschen ein glücklicher Tag. Frau Staatsrätin, wir haben endlich gehört, was wir schon lange hören wollten. Danke für Ihr Lippenbekenntnis.

Johner-Etter Ueli *(UDC/SVP, LA).* Noch selten habe ich einen so ausführlichen, ausschweifenden Bericht des Staatsrates als Antwort auf ein überwiesenes Postulat gesehen. Die Recherchen der verantwortlichen Autoren gehen bis ins Jahr 1902 zurück. Vom 19. Jahrhundert hat man scheinbar keine gesicherten Daten gefunden. Eine immense Arbeit! Wir danken dem Staatsrat für diese Ausführlichkeit.

Mit der Grundaussage, dass die Bundesgesetzgebung gilt, der Kanton einen geringen Handlungsspielraum hat, die Gemeinden aber schriftliche Sonderbewilligungen erteilen können, nimmt unsere Fraktion Kenntnis vom Bericht.

Flechtner Olivier *(PS/SP, SE).* Auch ich danke als Erstes dem Staatsrat für diesen ausführlichen Bericht. Ausschweifend würde ich ihn nicht nennen, schliesslich wurde die Problematik oft genug thematisiert und verdiente darum auch etwas ausführlichere Ausführungen.

Der Bericht legt in der Tat gut und klar dar, was erlaubt ist und was nicht in Zusammenhang mit diesen Forststrassen. Ich möchte kurz auf einige Punkte reagieren, die von Kollege Vonlanthen angesprochen wurden, insbesondere auch auf den Aspekt der Steuerzahler. Ich möchte darauf hinweisen, dass es auch Steuerzahler gibt, die diese Strassen sehr gerne zu Fuss nutzen und sich wundern, wie viele Leute sich selbst als berechtigt deklarieren, diese Strassen mit dem Auto zu nutzen. Ich lade Sie ein, beispielsweise einmal zu Fuss zur Alphubel Rippa hochzugehen. Ich bezweifle, dass tatsächlich alle Leute diese Kriterien erfüllen.

Der Bericht zeigt auch auf, Herr Vonlanthen hat es erwähnt, dass es Ihnen auch weiterhin unbenommen ist, Brennholz aus den Wäldern zu nehmen oder – wer noch weitere Höhenfeuer anzünden möchte – in die Voralpen hochzubringen. Ich denke, der Bericht zeigt auf, dass alle Fragen beantwortet wurden und ich hoffe, dass das Thema nicht mehr weiter bearbeitet werden muss.

Ducotterd Christian *(PDC/CVP, SC).* Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique a pris acte que la loi fédérale ne donne pas de marge de manœuvre aux cantons concernant la fermeture des chemins forestiers. En regardant la carte de l'état actuel, nous ne pouvons que constater que certains districts rechignent à appliquer la loi et ceci comme dans d'autres domaines. Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique demande que la loi soit appliquée de manière uniforme sur tout le canton. Nous pouvons aussi constater que ce sont les mêmes députés qui rechignent à fermer des routes forestières et qui organisent des feux de joie lors de l'arrivée de réfugiés. Peut-être que ces routes ouvertes permettront d'aller chercher le bois nécessaire pour maintenir le brasier.

Avec ces considérations, le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique a pris acte de ce rapport.

Grivet Pascal *(PS/SP, VE).* Je déclare mes liens d'intérêts: je suis syndic de la commune de Semsales, qui est une commune forestière.

Je remercie le Conseil d'Etat pour son rapport complet et détaillé. Je pense que tout un chacun appréciera sa réaffirmation et sa détermination d'assurer la protection de la nature et des paysages en réglementant aussi strictement que la loi fédérale le préconise, la circulation des véhicules à moteur en forêt. Son refus de différencier routes forestières et routes alpestres pour permettre la circulation motorisée sur ces dernières prouve qu'il n'entend pas multiplier les exceptions qui iraient à l'encontre d'une saine gestion du patrimoine. Quant à étudier la possibilité de payer une taxe pour avoir l'autorisation de circuler sur des chemins fermés, le Conseil d'Etat confirme qu'il n'entre pas en matière.

[1] Texte du rapport pp. 348ss.

Bien sûr, les forêts et les alpages fribourgeois sont exploités et tiennent ainsi une place importante dans l'économie du canton. Les accès motorisés nécessaires à ces exploitations sont garantis par des autorisations permanentes ou momentanées, légalement prévues. Certes, le libre accès aux forêts est en principe reconnu par la population suisse et selon sa volonté, cet accès est réservé aux piétons, élargi à la promenade à cheval et/ou à vélo.

Le rapport note encore que des autorisations spéciales de circuler pour d'autres motifs, comme des manifestations ou des observations scientifiques, peuvent être accordées. Mais, il est à souhaiter, dans un souci de préservation de la nature, que le nombre de ces autorisations soit strictement limité.

Le Tribunal cantonal rappelle également que l'Etat n'est pas seulement *compétent* pour fermer les routes alpestres et forestières, mais qu'il y est *obligé*.

Avec ces quelques remarques, le groupe socialiste remercie le Conseil d'Etat pour ce rapport, qui a le mérite de donner des réponses précises aux questions posées, et en prend donc acte.

Chassot Claude *(ACG/MLB, SC).* Le rapport issu du postulat de nos collègues Vonlanthen et Piller a l'avantage d'être extrêmement complet, mettant ainsi à jour, en tout cas pour ce qui me concerne, les connaissances lacunaires que nous aurions pu avoir par rapport à l'utilisation et à la réglementation de véhicules sur les routes forestières de nos Préalpes fribourgeoises.

Petit détail technique: je regrette, à titre personnel, que la carte explicative placée à la dernière page de ce rapport relève plus du fouillis que de la géographie. Une représentation en formule A3 aurait été plus heureuse.

Le groupe Alliance centre gauche remercie sincèrement les services de l'Etat, qui ont effectué un excellent travail de recherche en réponse à ce postulat.

Chapeautée par la législation fédérale en la matière, la marge de manœuvre de notre canton est bien entendu confinée à ce que notre législatif peut légalement faire. Le présent rapport nous donne aussi un aperçu de ce qui se passe dans les cantons de Vaud, Berne, Neuchâtel, Valais et Genève. Nous ne sommes donc pas les seuls à devoir gérer cette problématique liée à l'utilisation des routes forestières.

Le groupe Alliance centre gauche constate que les autorités concernées ne restent pas imperméables à toute requête particulière et les personnes également concernées par ce sujet peuvent lâchement donner leur avis. Il appartient bien entendu au dernier bout droit, soit au Service des ponts et chaussées, de donner une réponse définitive en la matière.

C'est dans ce sens-là que le groupe Alliance centre gauche prend acte de ce rapport.

La Commissaire. Le rapport qui vous est présenté aujourd'hui permet de faire le point sur un dossier qui a fait l'objet d'innombrables interventions parlementaires. Comme l'a rappelé M. le Député Johner, la marge de manœuvre du canton en la matière est très faible et nous sommes tenus par le droit fédéral. Quand il apparaît qu'il y aurait une inégalité de traitement sur la carte, vous constaterez que c'est souvent dû à des raisons historiques. Mais, le canton ne pratique aucune inégalité de traitement dans les mesures liées à la circulation routière sur les routes forestières ou alpestres, je tiens à le rappeler.

Le rapport présente quelques pistes qui pourraient être creusées, je pense notamment à la possibilité de créer des parkings payants sur le domaine public communal, mentionnée au point 2.5, paragraphe 5, page 11. C'est la seule possibilité qui nous est offerte et en cela, je réponds au syndic de Semsales.

Convaincue que ce rapport permet de répondre aux questions sur les routes alpestres, sinon une fois pour toutes au moins pour un certain temps, comme l'a souligné le député Flechtner, je vous invite, au nom du Conseil d'Etat, à prendre acte du présent rapport.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

Motion 2014-GC-143
Bureau du bilinguisme[1]

Retrait

Aebischer Susanne *(PDC/CVP, LA).* Notre motion vise une meilleure coordination et collaboration et à créer des ressources dédiées au sujet du bilinguisme.

Notre motion vise une meilleure coordination et collaboration et à créer des ressources dédiées au sujet du bilinguisme. Wir stellen fest, dass der Begriff «Büro» die beabsichtigte Freiheit in der Organisationsform einzuschränken scheint. Nous ne devrions donc pas chouraver le débat pour discuter de l'efficacité et de l'efficience d'un service de l'Etat.

Aus diesen Gründen ziehen wir die vorliegende Motion zurück und werden zu gegebener Zeit ein angepasstes Instrument einreichen. Wir möchten jedoch für die Unterstützung aller Mitunterzeichner und Mitunterzeichnerinnen und dem Staatsrat für die Antwort und die Anstrengungen in der Thematik der freiburgischen Zweisprachigkeit danken.

> Cette motion est retirée par ses auteurs.

> Cet objet est ainsi liquidé.

—

[1] Déposée et développée le 12 septembre 2014, *BGC* p. 1990; réponse du Conseil d'Etat le 24 février 2015, *BGC* p. 565.

Elections ordinaires

Résultats des scrutins organisés en cours de séance

Trois membres du Sénat de l'Université de Fribourg

Bulletins distribués: 101; rentrés: 98; blanc: 0; nul: 0; valables: 98; majorité absolue: 50.

Sont élus *MM. Laurent Dietrich, à Fribourg, par 79 voix; Hugo Raemy, à Murten, par 86 voix et Michel Zadory, à Estavayer-le-Lac, par 82 voix.*

A obtenu des voix M. Didier Castella: 6. Il y a 7 voix éparses.

Un membre de la Commission des affaires extérieures, en remplacement de Gabriel Kolly, démissionnaire

Bulletins distribués: 89; rentrés: 80; blancs: 15; nuls: 2; valables: 63; majorité absolue: 32.

Est élu *M. Roger Schuwey, à Im Fang*, par 58 voix.

Ont obtenu des voix M[me] Gilberte Schär: 2. Il y a 3 voix éparses.

—

- La séance est levée à 10 h 35.

Le Président:

David BONNY

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Reto SCHMID, *secrétaire général adjoint*

—